



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du C.C.A.S de Noyal-Châtillon sur Seiche n° 2025 - 04**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal D'Action Sociale de Noyal-Châtillon sur Seiche

dûment convoqué, s'est réuni le 27 Mars à 19H au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Henri NICOLLE, vice-président du C.C.A.S.

Nombre de membres

En exercice : 17
Présents 14
Votants 16

Date de la Convocation : 17 Mars 2025

Présents : MM. Henri NICOLLE, Christiane COLLAIRE, Thibault DELINOTTE, Christine HUON, Agnès BLANCHARD, Serge MONHAROU, Pierre MEZERAY, Muriel SERRE, Michel BOURTOURAU, Nathalie Monia TOCNY, Claude RAVEL, Olivier PRIMAULT, Catherine LESAGE, Anne DEBROIZE.

Absents excusés : MM. LE BIHAN, CLOAREC, GUERET

Mme LE BIHAN a donné pouvoir à M. NICOLLE
Mme CLOAREC a donné pouvoir à Mme BLANCHARD

COMPTE DE GESTION 2024- ADOPTION

M. Henri NICOLLE, Vice-Président du CCAS, expose au Conseil d'administration les éléments suivants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration est informé que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le Receveur en poste à Guichen et le Compte de Gestion établi par ce dernier est en tous points conforme au Compte Administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et le Compte de Gestion du Receveur,

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'adopter le Compte de Gestion du Receveur pour 2024, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Le Compte de Gestion 2024 est approuvé à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Le Maire, Président du CCAS
Sébastien GUERET